

Economie, Souveraineté, Equité : Quid de l'outil managérial ?

Economy, Sovereignty, Equity: What role does the management tool play?

Pr. Nadji Khaoua*

Reçu le : 26/01/2025

Accepté le : 11/04/2025

Publié le : 04/07/2025

Résumé :

Cette recherche se focalise sur les rôles de l'outil managérial dans l'orientation de l'économie en construction de l'Algérie. Depuis 2020, il apparaît que la stagnation économique et sociale des quatre décennies précédentes a conduit à une refondation des objectifs attendus. Ces derniers seraient la recherche d'une plus grande souveraineté, l'amélioration du niveau d'équité et la refondation de l'outil de gestion. Il nous semble que ces objectifs seront conditionnés par le type de gestion adoptée, parmi les trois existants théoriquement. Cela souligne la source de la stagnation antérieure et le type de gestion qui contribuera et facilitera l'atteinte à terme des objectifs attendus.

Mots clés : Algérie ; Economie ; Souveraineté ; Equité ; Gestion.

Abstract:

This research focuses on the key roles of management tools in guiding Algeria's emerging economy. Since 2020, it appears that the economic and social stagnation of the previous four decades has led to a rethinking of expected main objectives. This includes the pursuit of greater management sovereignty, improving social equity, and rethinking management tools. However, it seems theoretically that the management's type chosen condition these objectives. It includes three distinct types detailed by this work, with a view to highlighting previous stagnation source and management type among the main ones mentioned, that would contribute to and facilitate the ultimate achievement of the expected goals.

Keywords: Algeria; Economy; Sovereignty; Equity; Management.

**Auteur correspondant : Nadji Khaoua, Email : pr.nadjikh@gmail.com*

Préambule :

Cette recherche sur l'évolution de l'économie et sa gestion considère que l'inflexion entraînant sa crise, amoindrie mais présente, est de 1980. Son évolution reste proche de la stagnation. Malgré le rythme de sa croissance depuis 2020, son taux¹, le volume du P.I.B.², bien que remarquables, devraient être plus élevés au regard des potentialités humaines, des ressources, du territoire, le 10^{ème} au monde, le nombre des Universités³... Une mesure pour accompagner les transformations introduites, serait la redéfinition des modèles de gestion (investissement, emploi-travail, production, commercialisation, qualité). L'objectif serait de diminuer l'intervention extérieure aux acteurs institutionnels et gestionnaires de l'économie. L'intervention extérieure a conféré avant 2020, le caractère de verticalité à la gestion de l'économie. Là se niche une source des détournements des ressources. La gestion verticale affaiblit l'économie, gaspille les ressources, retarde l'avènement de l'Etat moderne, souverain, promouvant l'équité. Dans les économies industrialisées, la gestion verticale vise l'atteinte du niveau maximal d'efficacité pour la minorité d'actionnaires. Le but est d'en obtenir au marché le profit actionnarial maximal. En revanche, l'adoption de la gestion verticale dans une économie en construction n'est qu'une pâle copie du mode de gestion considéré. L'objectif est en priorité le maintien de la décision au sommet de la hiérarchie. Les incidences en sont l'inégalité, le gaspillage des ressources et des compétences. La loi refondue devrait prendre en charge toute intervention indue dans le champ économique. Cette solution serait l'aboutissement selon nous, de trois actions :

1ere étape : engager l'analyse des politiques, méthodes et pratiques de gestion-management appliqués depuis 2020⁴.

2eme : éliminer par des lois les insuffisances par absence de réglementations.

3eme : entreprendre les innovations des outils en gestion-management de l'entière économie.

4eme : adapter aux réalités les enseignements universitaires en ce domaine.

¹ Taux de croissance : stagnant de 1980 à 2019. Légère augmentation depuis 2020.

² P.I.B. : sa tendance est mitigée. Son augmentation depuis 2020 s'explique pour une part par la décision institutionnelle d'y inclure l'économie informelle et une meilleure participation des secteurs agricole et de services.

³ Universités, Ecoles Nationales, Instituts Spécialisés :

⁴ 2020 est la date de début des réformes. Elles devraient être accompagnées par une même réforme des méthodes et outils de gestion-management de l'économie.

Hommages :

A celle et ceux des responsables du Complexe SIDER d'El-Hadjar et de l'Université d'Annaba qui m'avaient fait l'honneur de me faire confiance au début de ma carrière de gestionnaire d'abord et d'enseignant-chercheur ensuite :

- **Mr M. Azzag**, responsable MGX, plus importante structure de gestion des personnels et des services du complexe sidérurgique, en 1980.

- **Mme F. Laouar**, vice-recteur chargée de la post-graduation et de la recherche, qui m'avait fait l'honneur d'être directeur de la première revue scientifique de l'Université.

Paix à son âme, injustement disparue après avoir quittée l'Université pour une fonction de responsabilité auprès de l'ex SIDER-El-Hadjar, des suites des politiques de gestion obscure, injuste, orientant l'industrie publique vers la satisfaction induite et illégale d'intérêts privés, à l'époque.

- **Mr le Professeur A. Aberkane**, Recteur m'ayant accordé sa confiance pour me confier en 1982, à titre bénévole, une fonction centrale auprès du Rectorat, que j'avais occupé sans relâche pendant sept années sous la direction de plusieurs Recteurs successifs, en parallèle avec mes tâches d'enseignant et de chercheur. Ce travail bénévole associait, entre autres tâches quotidiennes, la représentation, le conseil, la gestion, la promotion des produits de la recherche par la mise en place et la direction de la première revue scientifique de l'Université d'Annaba, ainsi que la gestion des participations de l'Université d'Annaba aux 1^{er} et 2^{ème} Salons Nationaux de l'Etudiant, et celle du 1^{er} et unique depuis, Salon Régional de l'Etudiant.

- **Pr Actouf Omar**, dont j'apprends la disparition par un ami de Montréal. Il est, de par ses publications et interventions dévoilant l'idéologie néolibérale dominante, l'exemple parfait du savant négligé par les institutions de son pays évoluant depuis 1980 à 2019 dans le sillage assumé du non développement et de la dépendance extérieure induite, opposée à toute souveraineté de la décision en économique.

Si depuis 1980, 1999 à 2019, les analyses du Pr Actouf Omar⁵ auraient été politiquement considérées...

Sans doute cela exigeait au préalable d'autres gouvernances.

⁵ Actouf O. 2020.

1. Introduction

Au vu de l'évolution politique contemporaine des pays où l'Etat⁶ s'est affirmé le représentant de l'ensemble de la population, son statut s'étant intégré dans la conscience collective, on observe que les raisons premières de sa consolidation - affirmation, s'imposant objectivement à tous, ne sont pas uniquement le résultat de l'histoire politique moderne⁷. Elles sont aussi et surtout celles d'une évolution sociale reposant sur le socle de la loi et de son application socialement indifférenciée. Le devoir de tout citoyen est de s'en imprégner. Cet Etat vise la concrétisation durable de l'intérêt général, au-delà des contingences temporelles particulières ou catégorielles. Ainsi, on peut agréer le sens général donné à la souveraineté et son rapport à l'Etat : « *Principe de modernité politique, la souveraineté est le fondement sur lequel peuples et nations...se sont constitués comme particuliers. C'est l'Etat de souveraineté qui a orchestré les fondations politiques des temps dits « modernes »*. »⁸

Ce constat souligne le questionnement qu'il entraîne : Quelles causes forment le socle de cette reconnaissance sociale et de ce statut de l'Etat, sans qu'elles ne soient limitées à l'aspect économique ? Cette question se pose certes moins dans le cas d'un Etat en construction par le fait même de son « non développement » ou/et sa « faible industrialisation » tel que l'Algérie. « *La première conséquence découlant de cette question est que le « non-développement », comme la caractérisation « en développement », soulignent que la souveraineté serait inatteignable, dans la mesure où ces derniers, pays « non-développés », comme « en développement », sont des situations où le pays concerné, ses institutions, son Etat, seraient non souverains, ce qui veut dire explicitement qu'ils sont en position de domination multiforme étrangère, partielle ou totale. « L'enjeu est de savoir quel contenu exact donner à cette notion (Souveraineté)⁹. Cet exercice apparaît doublement nécessaire, car il permet tout à la fois d'éviter les écueils d'une politique de repli massif et de définir les contours d'une politique réaliste et efficace de souveraineté. »¹⁰*

Mairet G. souligne : « *la souveraineté, catégorie éminente de la politique moderne, revient sur le devant de la scène, aussi bien dans l'histoire que dans la philosophie* ». ¹¹ Avant de pousser la réflexion plus loin, il apparaît déjà que l'évolution du système économique dans un pays quelconque, dépend du degré de souveraineté du pays dans sa prise de décision en général et plus précisément en ce qui a trait à la direction de son système économique. A fortiori lorsqu'il

⁶ Sur la définition de la notion d'« Etat » : Cf. Vronglis B. 2000.

⁷ « Histoire moderne » : Cette expression renvoie à l'émergence de la « modernité » du point de vue historico-politique depuis le XVe siècle. Cf. Mairet G. 2024.

⁸ Mairet G. 2024.

⁹ C'est nous qui soulignons entre parenthèses.

¹⁰ Combe E. & Guillou S. 2021.

¹¹ Mairet G. Op. cit.

s'agit de construire ce système en se basant sur les ressources diverses internes, comme dans l'exemple algérien.

Comment envisager le statut de l'outil managérial dans ce cas ?

Serait-il autonome par rapport à l'ambition institutionnelle de construire et affermir l'Etat souverain, moderne et social, par la construction d'une économie efficiente ? Est-il seulement un outil de direction du système économique avec ses principaux constituants que sont les entreprises et de baliser la réalisation de l'intérêt général par le management de chacune d'elles ?

Comment cet Etat pourrait-il réussir à réaliser son objectif économique au bénéfice de la collectivité, au-delà des classes et couches sociales et leurs rapports respectifs à l'objectif de maximisation du bien-être commun, en principe antinomique de la concentration privée de la richesse au-delà d'un rapport de proportion objective entre les différentes catégories sociales ?

Quel statut, quelle orientation et quelle inflexion accorder, ou même imposer légalement, à l'outil managérial ?

Quelles conséquences socio-économiques découlent de son autonomie politique s'imposant au système de l'économie aux deux échelles complémentaires, nationale et internationale ?

La juste appréciation du rôle de l'outil managérial serait-elle spécifique dans la mesure où elle donnerait des résultats valables en termes de performances de l'économie et ses constituants que sont les entreprises, quels que soient l'action et son importance des intervenants potentiels extérieurs s'immisçant dans la gestion-management des activités économiques ?

Cette appréciation peut-elle inclure l'ensemble des critères sociaux et culturels qui permettent de définir le management-gestion et ses impacts, ensuite la réalisation de la « croissance » pour assurer un meilleur niveau de « développement » au sens large ?

Les possibilités de réponses à ces questionnements reposent sur un unique élément, quelles que soient les singularités observées dans l'évolution contemporaine de tel ou tel pays, soit « développé », soit « en développement » ou bien « en construction » (*Cf. Tableau n° 1*). Ce serait celui de l'existence ou non d'un système économique productif et performant couvrant les besoins de vie considérés essentiels des diverses catégories sociales, prenant en compte leurs caractères changeants, évoluant temporellement soit par des effets de modes, ou/et par l'émergence continue de nouveaux besoins découlant des évolutions culturelles. Il est à remarquer en même temps que le système économique de plusieurs de ces pays ne repose pas uniquement sur la production matérielle découlant de la disponibilité sur leurs territoires de ressources cognitives et naturelles entraînant leurs transformations productives. Beaucoup d'entre eux ont pu construire un système économique où dominant les services, adaptés à leur localisation au carrefour des voies internationales et régionales de communication, ou/et adaptés à leurs ressources humaines et techniques.

Les exemples qui viennent à l'esprit de cette catégorie de pays seraient la Suisse, Taiwan, la Corée du Sud, le Portugal, le Japon, la Grèce, la Belgique, l'Espagne, la Nouvelle-Zélande, Singapour, ...

1. Cas du système économique :

La rupture institutionnelle en cours depuis 2020 peut-elle s'approfondir de façon plus concrète, ce qui veut dire non seulement dans le discours politique, mais s'approprier socialement pour se rapprocher de la réalisation de résultats économiques et sociaux significatifs, liés à l'existence de ressources naturelles et cognitives indiquant sa pertinence, par rapport à la période que j'appellerais de « stagnation », de privatisation débridée souvent discrète, des ressources collectives de 1980 à 2019¹² ?

Assiste-t-on depuis 2020 à une période de « rupture »¹³ avec la longue période stérile précédente, ayant ralenti la croissance tout en détournant discrètement vers des intérêts privés une part (difficile à évaluer mais en toute certitude une part importante) des ressources publiques ?¹⁴

Si on peut caractériser la période actuelle depuis 2020 comme celle de la rupture, il est à observer les relativement nombreux acquis qui y ont été enregistré en peu d'années, tout au moins dans le discours politique et ses premières applications dans le système économique¹⁵.

Les premières mesures de concrétisation d'actions d'organisation, de densification, de financement public et d'élargissement économique territorial¹⁶, indiquent une convergence raisonnée vers l'émergence de cette « rupture », même avec le type inchangé de management des organisations formant le système de l'économie, par rapport à celui dominant avant 2020.

Par quoi s'est caractérisé ce « management »¹⁷ dominant précédemment ?

Ses caractéristiques encourageant la stagnation de l'économie sont-elles dorénavant en voie de disparition pour concrétiser la rupture, en vue de construire un système efficient, répondant en fonction des ressources existantes et des attentes sociales, aux objectifs de souveraineté économique que matérialiserait une industrialisation enracinée élargie sectoriellement et

¹² Cf. Bouyaacoub A. 2012.

¹³ Khaoua N. 2024.

¹⁴ Cf. Benachenhou A. 2015.

¹⁵ Cf. Khaoua N. 2022.

¹⁶ Cf. Khaoua N. 2024. Op. cit.

¹⁷ Management : Terme issu de « l'anglicisation mimétique » outrancière de l'enseignement et de la recherche en économie, toutes spécialités non pas seulement confondues, mais plus encore rétrécies en variété et en nombre, suivant une tendance universitaire étreiquée, dominée par le néolibéralisme depuis les années 1980 à ce jour. Ce terme anglais veut dire simplement « gestion ».

aboutissant à une croissance significative¹⁸, ouvrant le champ à un niveau de développement plus conforme aux potentialités et aux attentes légitimes de la population ?

Nous faisons l'hypothèse d'une distinction nette entre « système économique », qui pour nous représente la somme des activités économiques et leurs acteurs directs, privés et publics, d'avec « le système de l'économie ». Ce dernier, le « système de l'économie », représenterait, selon notre hypothèse, l'ensemble des institutions et acteurs extérieurs à l'économie stricto sensu, qui tentent d'intervenir épisodiquement ou de façon plus permanente, pour orienter, chapeauter, et de plusieurs manières diriger indirectement, l'évolution de l'économie, dont en particulier la répartition sociale des ressources publiques. Cette intervention indirecte de « non-acteurs »¹⁹ en vue d'orienter l'évolution de l'économie selon des objectifs finalement opposés aux objectifs visés par l'Etat, se déroule en instrumentalisant divers moyens aussi différents que peuvent l'être la nature même des intervenants extérieurs au champs économique et social ainsi que leurs capacités de lobbying, de pratiques de « délits d'initiés »²⁰, s'excluant par leurs tentatives même du champs politique stricto-sensu, si jamais ils exerceraient au moment de leurs actions illégales d'intervention, des activités politiques.

De 1980 à 1999, plus encore de 2000 à 2019, différents cas réels avaient été enregistrés, liés à ces tentatives de détourner une part des ressources publiques aux profits d'intérêts privés illégaux dans le champ économique. Ces tentatives, souvent réussies, ont eu lieu et se sont multipliées encore plus à partir de 2010 jusqu'en 2019. Les multiples exemples de rattrapage par la justice et de condamnations judiciaires et financières ainsi que de récupération par le Trésor public de biens illégalement acquis privativement, en sont depuis 2020 parmi les plus manifestes indications. La gestion verticale pratiquée depuis des décennies n'a pas empêché ni limité cette privatisation illégale des ressources publiques. Cette observation du réel au long de son évolution pluri-décennale, conduit à une unique conclusion : Cette gestion verticale de l'économie, la confinant à une domination systémique informelle, par ce que j'appelle un « système de l'économie », perméable aux interventions illégales extérieures au champ économique de l'entreprise, de la branche, du secteur, du domaine et plus généralement de l'entière économie, devrait trouver sa résolution par un nouveau mode horizontal de gestion-

¹⁸ Sur le taux de croissance du Produit Intérieur Brut, il est à observer que depuis au moins trois décennies, ce taux n'a que très rarement atteint ou dépassé la barre des 4%. Il évolue dans une fourchette de 2 % à 3,5 %, avec l'enregistrement certaines années trop peu nombreuses et surtout très peu successives, un taux exceptionnel variant entre 3% et 4%. Dans le même temps, le taux de dommage environnementaux, minoré car ne prenant pas en compte systématiquement l'ensemble des dommages environnementaux, atteint chaque année au moins 3%.

¹⁹ « Non-acteur » : Cette expression désigne selon nous tout type d'intervention prenant sa source en dehors de la sphère précise de l'économie, en vue d'orienter vers des intérêts privés une part des ressources collectives.

²⁰ Délit d'initié : Acte de diffusion illégale à autrui, pour en être le premier informé et le premier bénéficiaire, de décisions économiques et financières non encore publiées. La plupart des législations internationales considèrent cet acte comme un grave délit et le sanctionnent sévèrement.

management, associant les travailleurs dans l'évolution de leurs entreprises, branches, secteurs, domaines et économie nationale. L'Université, les Instituts Nationaux de Gestion-Management, en tant que chargés de la collecte, de la production, de la diffusion du savoir scientifique, devraient s'orienter, dans les facultés et structures de recherche, à s'interroger sur ces questions, plutôt que la poursuite d'enseignements et de recherches en déphasage de l'évolution scientifique et de la réalité économique et sociale en Algérie.

Si le système économique est formé par l'ensemble des activités de production matérielle, de services et l'ensemble des fonctions de gestion qui les permettent, le système de l'économie, selon nous, serait l'ensemble formé par le système économique auquel s'ajoute, pour l'orienter privativement, l'ensemble des intervenants extérieurs, individuels et collectifs, dotés d'un pouvoir soit politique, soit administratif, soit financier, soit social et culturel, intervenant illégalement dans l'économie pour réaliser un ou des objectifs particuliers.

Ces interventions extérieures à l'entreprise, aux politiques institutionnelles, à l'organisation de l'activité aux deux niveaux microéconomique et macroéconomique, mais ayant le pouvoir ainsi que la capacité de l'orienter selon leurs objectifs propres, influent sur son ordre, ses capacités, ses réalisations et son évolution temporelle. Extérieures aux politiques et actions de l'Etat régulateur de l'économie et de l'orientation sociale équitable de ses résultats, elles interviennent sans limites dans tout le spectre de l'activité et sa régulation institutionnelle. Elles posent en premier la question de l'adaptabilité et de l'efficience du mode de gestion en cours depuis des décennies à ce jour, le mode vertical de gestion-management des entités économiques et administrations ayant la charge de les orienter en fonction des lois existantes et des politiques à promouvoir, en matière économique, sociale que d'intervention dans le marché international.

Ces incursions dans la gestion de l'économie, à travers ses unités publiques les plus intéressantes financièrement par leurs capacités, ou leurs créneaux, ou leurs marchés, se sont renforcées depuis l'affirmation ressassée dès les années 1980²¹ que le marché libre est l'unique et irremplaçable moteur de la croissance et du développement.

²¹ La contagion néolibérale s'est propagée au début des années 1980 en imprégnant les politiques économiques de la majorité des pays, depuis la présidence de R. Reagan aux USA et le Premier Ministère de Mme M. Thatcher au Royaume Uni. Si on y ajoute le « Consensus de Washington » prôné par la Banque Mondiale, la boucle est bouclée. Reste à poser la question de comprendre pourquoi les élites universitaires algériennes les plus en vue, continuent à éviter de tenter d'influer pour mettre en place des enseignements universitaires et des recherches sérieuses, permettant d'aboutir à des propositions de bâtir dans leur pays, un système économique souverain autocentré, seul rempart concret contre la domination néolibérale. Une partie de la réponse se trouve dans ce constat amer : Aucun Ministre, ni Wali (gouverneur régional, ou Préfet), ni Recteur, ni Sénateur, ni Député, ni Maire, ne se préoccupent de cette question, flagrante, mais jamais publiquement soulevée :

« Notre pays dispose de chercheurs universitaires en sciences humaines et sociales, dont en économie : pourquoi ne pas leur faire appel pour donner un avis scientifique, pratique et indépendant de la bureaucratie qui dirige et oriente l'évolution du système économique en tel ou tel de ses constituants locaux, régionaux, nationaux et internationaux ? »

Même l'Université s'est laissée entraîner, dans le sillage de quelques autres étrangères dominantes, par les travaux de théoriciens néolibéraux américains, anglais et français, dont les analyses sont répercutés localement par certains pseudo-économistes et politiciens. Ces analyses néolibérales sont continuellement mises en avant intentionnellement par le F.M.I., la Banque Mondiale, l'O.M.C., l'Union Européenne, le Forum de Davos, et quelques autres, ceux ayant inventé et généraliser la théorie dite « du ruissellement » (Trickle-down theory)²².

Le marché libre de toute entrave légale, sauf celles superficielles ne remettant en cause rien sur le fond, le partage des richesses entre Capital et Travail, a ses promoteurs privés et « institutionnels ». Ils sont accompagnés par les « économistes » et autres « universitaire-maison » qui croient que le marché libre réaliserait le maximum de croissance, entraînant à sa suite le « ruissellement » d'une partie des gains de ses acteurs privés, envers l'entière économie et l'ensemble des catégories sociales.

Comment cette fausse-bonne idée « théorisée » abusivement, avait entraîné le choix appliqué de l'ouverture aux capitaux privés qu'elle que pourrait être leur origine et leurs détenteurs en politique économique, sans débats nationaux ni à l'Université²³ ni dans la presse de 1990 à 2019 et même à aujourd'hui en 2025 ?

Comment elle a pu s'imposer et dominer la politique économique, conduite institutionnellement, d'un pays en construction tel que l'Algérie ?

Les intervenants particuliers en dehors des institutions de régulation, grâce à leur croyance très intéressée en cette théorie, détournent en fait à leurs avantages la réalisation des objectifs intrinsèques de croissance et d'élargissement des capacités productives en réorientant à leurs

Exemple vécu : Dès que les médias ont annoncé le début d'une éventuelle réflexion institutionnelle pour créer dix nouvelles « Wilaya » dans les Hauts-Plateaux, un représentant d'un ministère chargé de ce projet de découpage territorial, m'avait contacté par téléphone et par e. mail pour me proposer de conduire une étude de terrain pour étudier la faisabilité de ce projet. Ayant étudié dans certaines de mes publications une partie de cette question, j'étais enchanté que l'on me fasse appel en tant qu'économiste extérieur aux institutions concernées par cet éventuel projet. Pourtant, aucune suite n'a été donnée à ma réponse écrite, demandant non pas un paiement justifié pour mon futur travail de conseil, mais uniquement la fourniture des conditions (transport, hébergement, communication), qui permettront à ce travail d'être efficace et productif.

²² Cf. Kindsgrab P. 2022. "Do Higher Income Taxes on Top Earners Trickle Down? A Local Labor Markets Approach," mimeo.

²³ Enseignant-assistant à l'Université d'Annaba en 1984, directeur de la Revue scientifique auprès du Rectorat, j'avais été ébahi de suivre une conférence d'un des Professeurs d'économie parmi les rares connus de l'Université d'Alger, organisée en grande pompe à l'Université d'Annaba, et à laquelle les enseignants étaient incités à assister, dire en réponse à une question sur l'impression que l'on avait de disparition de la planification des préoccupations institutionnelles, dire presque en colère et en criant : « Quelle planification ? Il n'y a pas de planification qui compte ! ».

profits et en gaspillant une part de ces capacités vers des usages extérieurs à leur logique sociale, soit vers des usages privés.

Un des résultats les plus significatifs de ce détournement structurel de capacités serait l'appropriation privée des ressources collectives de l'économie publique.

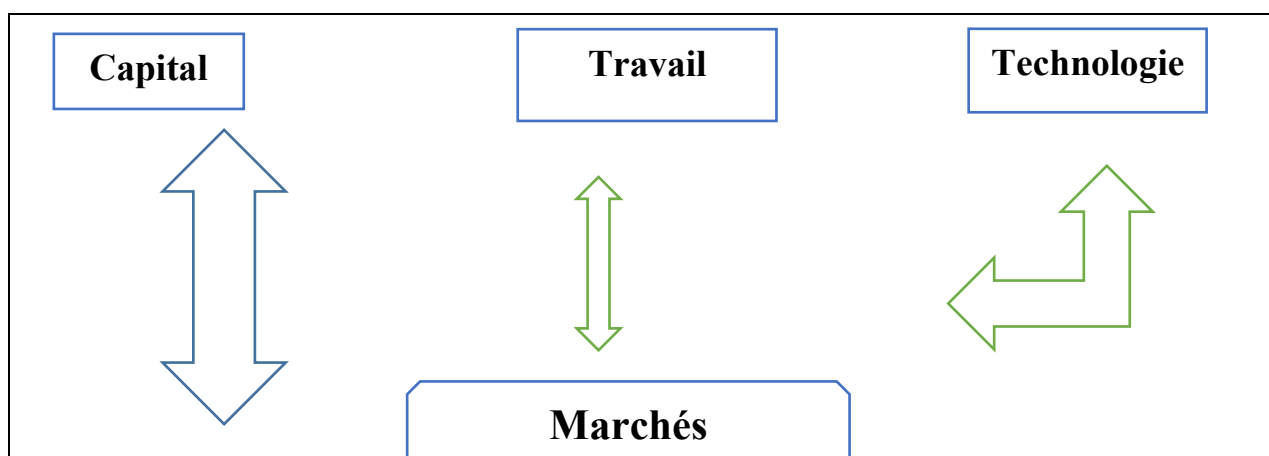
Un signe concret de ce détournement est la part massive de l'informalité économique et de ses manifestations financières, économiques, sociales, de gestion des flux du commerce international depuis 1980 à pratiquement 2019, avec une intensification visible depuis 2016 à 2019.²⁴

Un autre signe concret du même détournement est la permanence de l'inégalité sociale devant l'impôt qui permet la massivité de l'informalité, entraînant une évasion fiscale systémique, dans des créneaux d'activités privées significatives comme le commerce de gros, la promotion immobilière privée, l'importation privée commerciale... résultats entre autres d'une « économie informelle » intégrée dans le système économique stricto-sensu, par la persistance du système de l'économie.

Cette recherche analyse, à la lumière des évolutions économiques de l'Algérie de 1980 à 2019, ensuite de 2020 à 2024, la situation économique et institutionnelle d'un pays riche en ressources humaines et naturelles, en construction sur les valeurs de souveraineté et de partage social équitable. Ce travail vise à dépasser le cadre théorique érigé d'analyse des organisations formant le système économique et leur gestion, pour en dégager la logique susceptible de faire évoluer cette gestion et ses outils pour concrétiser la croissance et réaliser les objectifs du développement.

²⁴ L'économie informelle a une existence historique en Algérie. Sa part estimée dans le P.I.B. suit une tendance croissante parallèle à celle du volume du P.I.B. et de sa croissance. Elle constitue un thème renouvelé des travaux de quelques rares économistes, surtout durant la décennie 2000 - 2010, sans que leurs réflexions et recommandations trouvent des prolongements significatifs en matière de politique économique. Signalons à toutes fins utiles que malgré son imprégnation-domination du système économique et par conséquent du relatif blocage de ses objectifs déclarés, aucun centre, structure ou groupe de recherche dédiée n'a jamais été mis et n'est mis en place au sein de la cinquantaine d'Universités pour s'y consacrer exclusivement.

Figure N°1. Cibles du Management-gestion



Ce schéma montre quelle conception théorique prend-on en considération dans l'enseignement universitaire de l'économie, mais également en soubassement des politiques économiques appliquées.

L'élément volontairement omis constitue la base conceptuelle des acteurs décisionnels.

Il consiste à considérer qu'aucune activité ne peut viser la réalisation de l'intérêt général dans la répartition des résultats de l'activité, si cette dernière échappe par un moyen ou un autre, à la régulation institutionnelle par les politiques de gestion verticale institutionnalisée.

La tendance théorique envahissante dominée par des approches parcellisées, abusant des instruments mathématiques et dorénavant à base informatique poussée à son degré maximum de sophistication techniciste, depuis ses débuts il y a des décennies, pêche par des biais cognitifs figés, bloquant la compréhension du réel économique et social et de ses résultats. Ces biais cognitifs et par conséquent analytiques²⁵, contribuent aux prolongements de l'état « en construction » du système économique. Ils cachent en ne l'expliquant pas, l'état de dépendance structurelle vis-à-vis des marchés étrangers, constituant la première porte d'entrée et d'accentuation des autres types de dépendance (marchés internationaux du travail, des technologies et des savoirs, de l'énergie transformée, ...).

L'enseignement et la recherche en science économique sont en danger de dépérissement pour ne pas étudier ces réalités en analyse théorique et appliquée, par des programmes de formation et de recherche coordonnés par de véritables spécialistes, visant une meilleure connaissance de la réalité avec l'objectif de contribuer à son évolution dans le sens de l'intérêt général bien compris.

Apparu dès les années 1980, ce danger est profond²⁶. Il risque d'entraîner le dépérissement de l'enseignement de la science économique et ses applications, vers une redondance détachée des

²⁵ Cf. Keen S. 2014.

²⁶ Cf. la manière dont sont actuellement élaborés centralement en vase clos depuis ces toutes dernières années, (par qui, en fait ?), ensuite imposés aux universités, les programmes et modules d'enseignement en science économique. Auparavant, en particulier durant la décennie

réalités économiques, sociales et internationales. Les causes en sont multiples, les premières ayant trait au contenu des différents enseignements prodigués et à la faiblesse criante de la recherche théorique et appliquée. Cet enseignement et cette recherche sont loin de la situation réelle de l'économie telle qu'ayant évolué jusqu'à ce jour et telle que projetée par les politiques et programmes depuis 2020, ses relations avec l'étranger et le monde en général.

Nous présentons une synthèse de l'évolution économique de 1980 à 2019. Cette période s'étend sur quatre décennies. Contrairement à ce que laisse suggérer ce temps long, l'économie a été caractérisée par quelques éléments constants la dominant pour l'orienter souvent vers des objectifs de redistribution particulières de la ressource publique. Ses résultats économiques et sociaux se sont figés et souvent se sont dégradés au regard du dynamisme démographique de la population. Cela nous permettra d'identifier ensuite quelques caractéristiques de ce que nous appelons « le système de l'économie ».

2. Système de l'économie 1980 - 2019 : gestion verticale inefficace :

En théorie, le système économique peut atteindre à terme ses objectifs de production, de croissance, d'investissement d'une part de ses résultats dans l'élargissement de son appareil productif dans de nouvelles spécialisations productives, lorsqu'il a mis en place un système de gestion organisé, fiable et horizontalement dynamique, prenant en compte la concertation aux niveaux des collectifs de gestion, de production, de commercialisation.

En observant les taux de croissance du P.I.B., on remarque une stagnation de ces taux sur le long terme, de 1980 à 2019. En dehors de la période particulière de 1991 à 1999 où l'instabilité politique et sociale dominante alors ne permettaient pas une évolution courante de l'économie, le taux de croissance du P.I.B. stagne sur deux décennies entre moins de 3% et moins de 4% alors que les ressources matérielles et humaines s'élargissent d'année en année.

Comment peut-on expliquer ce paradoxe, si ce n'est par la pratique d'une gestion verticale, ne permettant ni horizontalité dans la prise de décision ni encore moins de critique, cependant que ce système est souvent très poreux face à l'intervention sournoise de décideurs particuliers, visant non pas l'objectif de réalisation de l'intérêt général, mais plutôt celui d'orienter l'économie vers la réalisation de l'intérêt catégoriel privé, sous le subterfuge néolibéral de la théorie du « ruissellement »? Ainsi écrit à ce propos un des chantres universitaires du néolibéralisme²⁷ pour un système économique en construction, celui de son pays, l'Algérie :

« Au lieu d'entamer les adaptations rendues indispensables par ces signaux externes néfastes, l'Algérie clame paradoxalement qu'à l'opposé d'autres pays exportateurs de pétrole, son économie n'est pas affectée par le rétrécissement de sa capacité d'importation ; elle attribue même cette « performance » à la présence de monopoles d'Etat sur le commerce extérieur par

1980 - 1989, une structure centrale existait : le Comité National Pédagogique. Ses membres étaient choisis à chacune de ses réunions annuelles, par leurs Universités, parmi les plus productifs des enseignants-chercheurs.

²⁷ Cf. Benissad H. 2018. p. 25.

le biais desquels les importations sont contractées et servent de variables d'ajustement aux dépens de l'économie et de la société ; l'Algérie tombe alors dans le déni. »

Le statut élevé de cet économiste universitaire, parmi les plus proches durant les années 1980 des cercles centraux de décision, ne l'a pas orienté vers la prise en considération d'une vérité de base en analyse économique. Cette vérité reste vérifiée en permanence partout dans le monde hier, aujourd'hui et demain : une économie nationale, ne peut s'ouvrir sur les échanges du marché international que si, et seulement si, elle dégage par son système productif des surplus de produits marchands (biens, services) qu'elle pourrait alors commercialiser à l'international en vue de financer ses importations. Ainsi, l'idéologie néolibérale ne sait pas imposée verticalement et sans possibilité de contestation par hasard. Les élites universitaires en ont une part de responsabilité dans cette gestion verticale imposée de l'évolution économique, en particulier à partir de 1980.

En revanche, les acteurs de cette forme de gestion disposent heureusement d'une capacité d'adaptation contrainte par l'évolution hiératique sur longue période du marché international des hydrocarbures.

La gestion du système ainsi décrit dans ses objectifs essentiels, dépend de deux types de facteurs. Le premier est interne : il est relatif aux relations entre les constituants de la gestion verticale, extérieurs à l'économie. Cela pose la question de connaître précisément ses constituants, l'importance économique de chacun d'eux et les moyens humains et matériels qu'il peut mobiliser. Cela est toute la question de l'importance relative du poids de l'économie informelle dans le système économique national.

En même temps, le deuxième est celui de la capacité du système à définir et renforcer des relations d'échanges avec son environnement extérieur, dans ses constituants nationaux et étrangers.

Différents chercheurs ont mis en exergue l'importance de la qualité de la gestion dans l'essor qualitatif et quantitatif des systèmes économiques. Les évolutions sur le temps long de plusieurs économies nationales débutant leur évolution positive en termes de croissance et ensuite de développement, durant sensiblement la même période où le système économique algérien stagne, soit de 1978 à 2019, et que nous reproduisant ci-après, le soulignent clairement et sans ambiguïté. (Cf. Tableau comparatif N° 1).

En revanche, il faut remarquer que parmi les économies nationales citées²⁸, seule celle algérienne était à la même période en construction. Elle l'est encore, bien qu'une nouvelle politique économique se dessine depuis 2020 et produit en un relativement court moment historique des résultats positifs. L'objectif de sa construction en un système économique régulée par des institutions efficientes reste à parachever.

Comment éclairer les raisons de cette lente transformation institutionnelle ? L'analyse de la nature de sa gestion vise à en souligner certains aspects pouvant éclairer la complexité de la

²⁸ Cf. Tableau 1.

transformation économique vers l'industrialisation, la croissance et finalement le développement dans un cadre institutionnel privilégiant l'intérêt général.

Quelle a été la caractéristique du système économique, vu sous cet angle, entre 1980 et la deuxième décennie 2000, soit jusqu'en 2019 ?

Le système économique a débuté son inflexion néolibérale par l'arrêt porté à l'expérience de construction industrielle dès 1980. En parallèle, l'observateur objectif note son ouverture débridée, en évolution depuis, aux acteurs économiques étrangers. L'apparition d'acteurs privés nationaux dominants date de cette époque. Leur action économique se renforce continuellement, prioritairement dans les activités commerciales et peu dans celles de production matérielle, qu'elle soit industrielle ou agricole. C'est un signe de l'infléchissement d'abord institutionnel, de l'objectif de mobilisation des ressources disponibles humaines et naturelles, les deux en évolution quantitative certaine d'année en année par le biais des recherches géologiques et de la masse des diplômés sortants des systèmes d'enseignements et de formation.

L'observation des données dans le tableau ci-dessous, portant sur l'évolution économique de 1978 à 2018 de quelques économies étrangères et de celle de l'Algérie, permet d'éclairer l'évolution particulière et contrastée des économies citées. Elle indique nettement qu'au-delà des choix idéologiques dominant les pouvoirs de décision dans les Etats du monde, d'autres facteurs souvent moins apparents car moins publiquement débattus, sont en fait les plus décisifs dans la concrétisation des objectifs économiques, sociaux et finalement politiques du changement menant à la croissance économique, la régulation selon l'intérêt général de l'ouverture économique à l'international et au développement.

Tableau N°1 : P.I.B. comparés 1978 - 2019 : Algérie ; Espagne ; Corée du Sud

(Unité de mesure : Milliard USD courant sauf pour l'Espagne et la Corée du Sud en 2010 et 2019 où l'unité de mesure est en « billion », soit en millier de milliard.)

Année Pays	1978	1980	1990	2000	2010	2019
Algérie	26,36	42,35	172,40	54,79	161,20	171,80
Espagne	160,60	232,80	536,60	598,40	1,422	1,394
Corée du Sud	57,97	65,40	283,40	576,20	1,144	1,651

Source : Banque Mondiale ; Différentes rapports annuels.

- a. On observe, concernant l'évolution de l'économie algérienne, que le P.I.B. a évolué fortement en deux ans seulement entre 1978 et 1980. L'explication la plus plausible serait que les premiers résultats de la politique d'industrialisation lourde et de

modernisation de l'agriculture, entreprises durant les années 1970, auraient commencé à produire leurs premiers résultats concrets dès 1980.

- b. La très forte augmentation du P.I.B. entre 1980 et 1990 serait, elle, due aux retombées exogènes résultant de la multiplication, certaines années de cette décennie, des prix internationaux des hydrocarbures qu'exporte le pays. La politique économique poursuivie entre 1999 et 2019 continue à être extrêmement impactée soit par la baisse soit la hausse exogène des prix des hydrocarbures. La baisse et la hausse enregistrées du P.I.B. en est très souvent le résultat.
- c. La baisse prononcée du P.I.B. entre 1990 et 2000 résulterait de l'impact économique négatif des années de troubles et de destruction du tissu économique national provoquées par le terrorisme dans la décennie citée.

4. Rupture inachevée :

En pays riche de ressources humaines et naturelles, « l'économie », avec ses principales composantes que sont les entreprises tous statuts confondus, les ressources humaines, leurs capacités en savoirs directs et indirectes, les rapports d'échanges avec l'environnement institutionnel, social et de marché dans lequel s'inscrit l'activité, permet de poser l'hypothèse fondamentale, selon nous dans le cadre de ce travail, que l'économie est insérée dans un « système plus que strictement économique, soit un système de l'économie ».

A priori, cette hypothèse n'a rien de novateur, du moment que nous observons que les différentes économies du Monde, le sont chacune au même titre, bien que de façon spécifique à chacune d'elles. Ce qui pourrait être novateur, c'est de poser la question sur la « nature » et les « composantes » de ce système.

Exemple : Le système économique est formé dans le domaine industriel par la branche énergie, dont les hydrocarbures, et la branche chimie et pétrochimie, dont une des activités est la transformation des hydrocarbures en engrais et autres produits industriels (ammoniac, fertilisants, engrais...). La branche chimie et pétrochimie, qui produit et commercialise entre autres produits, les engrais, a connu des évolutions obscures depuis au moins le début des années 1980. De branche industrielle publique, son capital a été ouvert à la participation, décidée verticalement, de deux opérateurs privés, l'un local et l'autre étranger.

Depuis 2020, cette branche industrielle importante a été réintégrée dans le secteur public. C'est un signe encourageant de rupture avec les pratiques de gestion verticale d'avant 2019.

Questions :

- 1 - Quelle université, quelle faculté de science économique s'y est intéressée par ses enseignements et par ses projets de recherche ?
- 2 - Quels enseignements peut-on tirer pour le futur de cet exemple impliquant une importante branche industrielle ?

Le cas du complexe d'engrais d'Annaba n'est pas un cas exceptionnel dans l'évolution du secteur industriel durant la période de 1980 jusqu'en 2019.

Plusieurs autres exemples peuvent être cités, concernant certaines des plus importantes branches de l'industrie et des services, comme la sidérurgie-métallurgie, le textile, le transport portuaire.

3 - Durant les années 1990, le plus ancien complexe sidérurgique a été ouvert à l'investissement étranger, de manière exclusivement verticale, sans débats contradictoires publics. Dans quelles conditions cette ouverture s'était-elle effectuée ? Qu'est-ce qui la justifiait économiquement et socialement ? Le plus inattendu (au moins) à l'époque, est que cette ouverture à l'investissement étranger a été annulée quelques années après en toute discrétion et sans aucune logique apparente. Le complexe sidérurgique avait été réintégré dans le secteur public. Comment expliquer l'opportunité et l'efficacité économique et sociale de ces deux décisions verticales, obscures et contradictoires ?

4 - Les mêmes interrogations se posent depuis peu à propos du complexe textile situé à Relizane, à l'Ouest du pays et à propos du complexe sidérurgique situé près du port de Jijel, sur la côte Est. Etant des complexes de production industrielle et de services portuaires ouverts à l'investissement étranger, des questions se posent sur les prix de cession des matières premières, des produits énergétiques fournis à ces partenaires étrangers, les conditions des probables crédits bancaires accordés par les banques publiques nationales, les niveaux de salaires rémunérant leurs salariés locaux, les modalités et niveaux de transfert des parts des profits des « partenaires » étrangers.

5. Conclusion.

La caractérisation méthodologique du mode de gestion du système économique en « gestion verticale » est une évidence obtenue objectivement de l'observation de l'évolution de ce système sur la période 1980 - 2019. Loin d'être une dénomination sans contenu théorique et analytique appliqué, le thème de la « gestion verticale » a fait l'objet de l'intérêt des chercheurs économistes dans le monde depuis de nombreuses années. De multiples publications académiques s'y intéressent continuellement, y compris là où l'idéologie néolibérale avait contaminé depuis de longues décennies l'enseignement et la recherche scientifique en économie. Cette forme de gestion se base sur le triptyque « réflexion centrale » - « détermination centrale des objectifs visés » - « décision centrale d'application », le tout émanant du « centre - sommet » de gestion du système économique. La gestion verticale ne laisse, par sa méthode, aucune possibilité de contestation ou de remise en cause de la décision centrale prise, imposée verticalement sans recours possible.

La nocivité, du point de vue de l'intérêt général, de cette gestion verticale du système économique et de ses composantes, est qu'aucun contre-pouvoir économique des gestionnaires intermédiaires, tout au long de l'échelle des hiérarchies bureaucratiques de l'économie, n'a le pouvoir, en ce qui concerne son entreprise ou son activité, d'émerger ni même d'exister.

La gestion verticale ne permet ni critique ni remise en cause du bienfondé de ses objectifs directs et indirects. Elle bloque toute évaluation rigoureuse de ses conséquences économiques et sociales à plus long terme, du point de vue de la souveraineté nationale. Elle empêche

également d'évaluer ses conséquences en matière de niveau d'inégalité économique et sociale nationale. Les exemples en sont nombreux.

La prérogative de gestion verticale dévolue aux différents niveaux de la hiérarchie économique et bureaucratique l'accompagnant, est de rendre compte du travail fait, au niveau supérieur, politique, en charge des institutions.

Comment pourrait-être protégée, prônée et renforcée la souveraineté économique dans ces conditions de « gestion verticale », empêchant toute critique et toute contestation ou amendement, des décisions prises au sommet de la hiérarchie de l'entreprise et plus largement, de l'économie nationale ?

6. Liste Bibliographique

- Actouf O. 2020. « Défis économiques et managériaux pour les pays africains. La plus que jamais nécessité de méditer les exemples des pays hors « néolibéralisme ». *In* : Frimousse S. « Africa Positive Impact, agir pour un meilleur impact sociétal. EMS. Paris.
- Aghion P. & Bolton P. 1997. “*A Theory of Trickle-Down Growth and Development*”. The Review of Economic Studies. Vol. 64. No. 2. pp. 151-172. Oxford University Press.
- Banque Mondiale. Rapport(s) (annuel (s)) sur le Développement. Washington.
- Benachenhou A. 2015. L’Algérie : sortir de la crise. Diwan. Alger.
- Benissad H. 2018. De la transition économique : l’expérience algérienne (1988-2018). O.P.U. Alger.
- Bouyacoub A. 2012. « *Quel développement économique depuis 50 ans ?* » Confluences Méditerranée, n° 81, 83-102.
- Chisholm D. 1989. Coordination without hierarchy: informal structures in multiorganizational systems. Berkeley. University of California Press.
- Combe E. & al. 2021. Souveraineté économique, entre ambitions et réalités. Fondapol. Paris.
- Denton D. K. 1991. Horizontal management: beyond total customer satisfaction. New York. Lexington Books.
- Giesser S. R. & Schubert T. W. 2007. High in the hierarchy: how vertical location and judgments of leaders’ power are interrelated. ERIM. Erasmus University Rotterdam.
- Guerid D. 2014. « Présentation : repenser d’abord ». In « Repenser l’Université », sous la coordination et la présentation de Guerid D. Arak éditions. Alger.
- Hood C. 1995. « *The “New Public Management” in the 1980s: variations on a theme* ». Accounting, Organizations and Society. vol. 20. no 2-3. p. 93-109.
- Keen S. 2014. L’imposture économique. L’Atelier. Paris.
- Khaoua N. 2024. “*Economic sovereignty and ecology: perspectives in Algeria*”. China-USA Business Review. vol. 22. n° 3. 2023. David Publishing Company. Wilmington DE 19804. USA.
- Khaoua N. 2022. « *Territoires, innovations, logistique et transport, pour un renouveau de la politique économique en Algérie* ». A.D.I. IAE - Univ. Poitiers - 06-07/10 - Poitiers. (*Publication en 2025. EMS. Paris*).
- Khaoua N. 2022. « *Proposition pour une autre Université en Algérie, moderne et éthique* ». Colloque. Univ. Biskra. 16-05-2022.

- Khaoua N. 2019. « La gouvernance de l'Université en Algérie, propositions de réformes », Supplément Economie. El-Watan. p. 14 & 15. 09-01.
- Khaoua N. 2019. « *Crise systémique, conscience populaire et trahison des clercs en Algérie* ». Supplément Etudiant. El-Watan. p. 16 & 17. 20-03.
- Khaoua N. 2019. « *Enjeux Territoriaux et Transition Economique en Algérie.* » *In* : Dirèche K. (Sd). L'Algérie au Présent. IRMC-Khartala. Paris.
- Khaoua N. 2019. « *Economie rentière et pouvoir en Algérie* ». Journée d'Etude. Master MIM. Univ. Paul Valéry. Montpellier 3. 24-10.
- Khaoua N. 2009. « Le L.M.D. et l'enseignement supérieur en Algérie ». *In* : Charlier J.E. « *Les universités africaines francophones face au LMD. Les effets du processus de Bologne sur l'enseignement supérieur au-delà des frontières de l'Europe* », Academia-Bruylant, Bruxelles.
- Khaoua N. 2002. « Gestion du Savoir et Economie : déstructuration, désarticulation et Marchandisation : L'exemple des sciences Economiques ». Revue MECAS. Université A. Belkaid. Tlemcen.
- Kindsgrab P. 2022. “*Do Higher Income Taxes on Top Earners Trickle Down? A Local Labor Markets Approach,*” mimeo.
- Lahey J.2002. Utiliser des outils horizontaux pour transcender les frontières : leçons apprises et indicateurs de réussite. Ottawa. Centre canadien de gestion.
- Mairet G. 2024. Qu'est-ce que la souveraineté ? Gallimard. Paris.
- Ostroff F.1999. The Horizontal Organization. Oxford. Oxford University Press.
- Peters B. G.1998. La gestion d'un gouvernement horizontal : l'aspect politique de la coordination. Ottawa. Centre canadien de gestion.
- Rehme J. 2012. Vertical integration in supply chains: driving forces and consequences for a manufacturer's downstream integration. Supply Chain Management An International Journal.
- Vronglis B. 2000. « Etat » : définitions et réalités. L'Harmattan. Paris.